



COMMUNE DE MÉZIÈRES (FR)

Procès-verbal de l'assemblée communale du 16 juin 2021

Assemblée convoquée par une insertion dans la Feuille Officielle n°11 du 28 mai 2021, l'envoi d'une convocation tout-ménage, l'affichage au pilier public et la mise en ligne sur le site internet de la Commune.

Séance présidée par M. Jean-Claude Raemy, Syndic.

Membres du Conseil communal : Eric Girardin, Silvio Keller, Paul Majcherczyk, Marie-Claude Maillat Jobin, Jean-Marc Oberson.

Excusés : Daniel Droux, Denis Davet, Pascal Ruschetta

Scrutateurs : Alexandre Gremaud - Jean-Marie Pittet

Présents/tes : 22 citoyennes et citoyens à 19h30 à l'abri PC de Mézières, la majorité est à 12.

Une personne supplémentaire est arrivée lors du point 1 du tractanda. Cela fait 23 présents, la majorité est toujours à 12.

Personnes n'ayant pas le droit de vote : 1

Avant de débiter l'assemblée, le Syndic propose un changement au tractanda. Selon la loi sur les Communes, nous devons avoir une commission de l'énergie. Nous avons la possibilité de l'intégrer à la Commission de l'aménagement et des constructions. À cet effet, le Conseil propose au point 2.2. du tractanda d'ajouter Election des membres de la Commission de l'aménagement, des constructions « et de l'énergie » pour la période 21-26.

Au vote à main levée, la modification du tractanda est acceptée à l'unanimité

oui : 22 non : 0 abstention : 0

Tractanda

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 29 mars 2021 (*Il ne sera pas lu. Il peut être consulté sur le site internet ainsi qu'au secrétariat communal, art. 13 al. 2a RELCo*)
2. Nouvelle période législative 2021-2026
 - 2.1. Election des membres de la Commission financière
 - 2.2. Election des membres de la Commission d'aménagement, des constructions et de l'énergie
 - 2.3. Election des membres de la Commission des naturalisations
 - 2.4. Mode de convocation des assemblées communales
 - 2.5. Délégation de compétence financière jusqu'au 31 décembre 2021
3. Approbation de la modification des statuts du Réseau Santé de la Glâne
4. Discussion sur l'avenir des bâtiments communaux suite au sondage paru dans le Grappillon
5. Divers

À 19h30, M. Jean-Claude Raemy, Syndic, ouvre l'assemblée. Il rappelle le mode de convocation selon l'art. 12 alinéa 1 du règlement d'exécution de la Loi sur les communes et précise que l'assemblée sera enregistrée afin de faciliter la rédaction du PV.

Après lecture de l'ordre du jour, il demande si celui-ci appelle des questions. Cela n'est pas le cas, cette assemblée peut valablement délibérer.

M. le Syndic nomme 2 scrutateurs : Alexandre Gremaud et Jean-Marie-Pittet

1. **Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 29 mars 2021**

Il ne suscite ni remarque ni question.

Son approbation est soumise à l'assemblée.

Au vote à main levée, le PV est accepté à l'unanimité

oui : 23 non : 0 abstention : 0

2. **Nouvelle période législative 2021-2026**

Nous allons passer aux nominations des différentes commissions, selon l'article 10 de la loi sur les Communes. Le Conseil vous propose les personnes qui ont été contactées. Certaines en faisaient déjà partie et nous avons complété les listes. Si dans l'assemblée, vous aimeriez proposer d'autres candidats, vous pouvez le faire.

2.1. **Election des membres de la Commission financière**

Les personnes proposées sont M. Denis Davet, Mme Andrée L'Homme, M. Raphaël Laederach, M. Emmanuel Baechler, tous sortants, et M. Pascal Ruschetta qui serait nouveau, suite à la démission de M. Yves Morel. Est-ce qu'il y a des remarques ?

Il n'y a pas de remarque, on passe au vote.

Au vote à main levée, les 5 membres de la Commission financière proposés sont élus à l'unanimité

oui : 23 non : 0 abstention : 0

2.2. **Election des membres de la Commission d'aménagement, constructions et énergie**

Les personnes proposées sont M. Olivier Jaquet, M. Jean-Marie Pittet, M. René Terreaux, tous sortants et M. Roch-Philippe Charles et M. Alexandre Gremaud.

M. le Syndic demande s'il y a des remarques.

Mme Aline Savio-Golliard : Si on rattache la Commission de l'énergie à la Commission d'aménagement, je me propose volontiers pour intégrer cette commission.

M. le Syndic : C'est au minimum 5, nous pouvons donc ajouter un nom sans problème : Mme Aline Savio-Golliard.

Au vote à main levée, les 6 membres de la Commission de l'aménagement, des constructions et de l'énergie proposés sont élus à l'unanimité

oui : 23 non : 0 abstention : 0

2.3. **Election des membres de la Commission des naturalisations**

Il y a Mme Rosmarie Beuret et M. Gérald Menoud, sortants, Mme Delphine Baudois, M. Grégoire Chassot et Mme Jana Quinonez.

Au vote à main levée, les 5 membres de la Commission des naturalisations proposés sont élus à l'unanimité

oui : 23 non : 0 abstention : 0

M. le Syndic félicite tous ces membres qui ont accepté de poursuivre ou qui sont nouveaux dans ces commissions. Très prochainement, on les convoquera pour tous les connaître et surtout leur donner quelques instructions et indications sur la marche à suivre dans les différentes commissions.

2.4. Mode de convocation

Selon l'article 12 de la loi sur les Communes, pour chaque période législative, nous devons décider du mode de convocation à l'assemblée. Le Conseil communal vous propose de poursuivre ce qui est en place, soit la Feuille Officielle, le site internet, le pilier public et un tout-ménage.

Au vote à main levée, le mode de convocation actuel proposé est accepté à l'unanimité

oui : 23 non : 0 abstention : 0

2.5. Délégation de compétence financière jusqu'au 31 décembre 2021

Toujours selon la loi, à chaque période législative, l'assemblée doit voter la délégation de compétence financière. Et nous vous proposons la compétence financière jusqu'à Frs. 20'000.00 jusqu'au 31 décembre 2021.

La parole est donnée à M. Eric Girardin pour expliquer pourquoi seulement jusqu'au 31 décembre 2021.

Aujourd'hui, vous allez voter une délégation de compétence pour un montant de Frs. 20'000.00. À partir du 1^{er} janvier 2022, toutes ces délégations de compétence seront réunies dans un règlement, fixé par la loi sur les finances communales et lié à l'introduction de la comptabilité analytique MCH2. Ce règlement vous sera proposé lors de l'assemblée pour les budgets au mois de décembre. C'est relativement technique, je vous encourage à venir à l'assemblée rien que pour ça.

Au vote à main levée, la délégation de compétence financière jusqu'au 31 décembre 2021 pour un montant de Frs. 20'000.00 est acceptée à l'unanimité

oui : 23 non : 0 abstention : 0

3. Approbation de la modification des statuts du Réseau Santé de la Glâne

Les statuts du Réseau Santé de la Glâne existent depuis longtemps, mais on a dû les modifier, parce que maintenant, on est obligé d'avoir une commission financière. Dans les points principaux, il y a une plus grande collaboration avec les ambulances du sud du canton. Les organes de l'association sont jusqu'à maintenant l'Assemblée des délégués, le Comité de direction et le directeur. Il y aura en plus la Commission financière. Et ce qui est aussi nouveau, c'est que la convocation des délégués et des Communes peut se faire maintenant par voie électronique. L'Assemblée des délégués doit élire les membres de la Commission financière qui doit être composée au minimum de 3 membres.

M. le Syndic passe au vote.

Au vote à main levée, la modification des statuts du Réseau Santé de la Glâne est acceptée à l'unanimité

oui : 23 non : 0 abstention : 0

4. Discussion sur l'avenir des bâtiments communaux suite au sondage paru dans le Grappillon

Suite au sondage paru dans le Grappillon, nous avons reçu 3 propositions.

La parole est donnée à Mme Marie-Claude Maillat Jobin, responsable du dicastère.

Comme vous l'avez vu dans le Grappillon, on souhaitait avoir l'avis des citoyens pour proposer des choses. Depuis la fin de cette année scolaire, la classe de Berlens est libre. Ce sera le cas aussi prochainement pour l'école de Mézières. Il y aura aussi les mêmes réflexions à faire.

Nous avons reçu 3 propositions. La 1^{ère}, inspirée de Villarim'bouge, a été proposée par Mme Aline Savio-Golliard. Je lui propose de présenter elle-même comment elle voit ce projet.

Mme Aline Savio-Golliard : Suite à la pandémie, on s'est retrouvé en famille, un peu individuel, sans trop de partage. C'est une opportunité pour la commune d'avoir une salle qui se libère. Comme je travaille dans le développement durable, j'ai creusé un peu et trouvé un bon exemple tout près de chez nous et très intéressant. À Villarimboud, c'est géré par une association, mais ça pourrait être géré par la Commune ou par une de ses commissions, pour favoriser le lien social, pour se rencontrer, pour faire connaissance. Il y a des citoyens qui arrivent ou qui habitent Mézières depuis pas très longtemps qu'on ne connaît pas. Il y a même des gens qui reviennent à Mézières qu'on ne connaît plus. Cette salle permettrait à tout un chacun de proposer, de partager un loisir, une passion ou un savoir. Cette salle pourrait être mise à disposition de ces personnes-là. Ça pourrait être communiqué par la Commune ou à voir. Les gens pourraient se rencontrer sur une thématique, pour participer à un atelier, c'est très ouvert. Mais le but, ce serait de partager ensembles, d'avoir du plaisir, de communiquer, d'avoir une valeur au niveau de la solidarité, d'avoir un soutien à des personnes qui ont un besoin, au niveau scolaire, administratif. Plutôt que d'en faire un appartement, le garder et en créer un lieu social, de partage entre citoyens. On pourrait s'inspirer du projet de Villarimboud.

Mme Marie-Claude Maillat Jobin : Ce sont des suggestions intéressantes. Nous avons encore reçues 2 autres propositions. La récupération d'objets non utilisés, c'est-à-dire utiliser ce local pour récupérer ces objets qui peuvent être revendus. Peut-être que l'argent récolté servirait à acheter de la nourriture qui serait mise à disposition des plus démunis.

On a reçu une 3^{ème} proposition : un lieu de rencontre pour les aînés, ça recoupe un peu ce qu'a dit Mme Savio-Golliard, quoi qu'il y a déjà au niveau de la paroisse une salle pour les aînés, mais c'est une autre activité. Un lieu de rencontre parents-enfants ou une crèche.

Tous ces éléments-là, ça concerne une mise à disposition de la salle aux citoyens, encore faudrait-il que la Commune ait les moyens. Dans un premier temps, c'est quand même actuellement un local scolaire avec des financements cantonaux. Maintenant, si ça reste au niveau de la Commune, il faudrait voir comment ça peut fonctionner. Ou alors que ce soit loué pour différentes activités. En tout cas, les idées sont là.

M. le Syndic : Merci aux 3 personnes qui ont fait les propositions. Est-ce que vous, vous avez d'autres idées ?

M. Paul Majcherczyk : Je trouve la proposition de Mme Savio excellente. Je pense que ce n'est pas forcément lié avec le local. Ça vaut la peine de commencer. Indépendamment de ce qui sera décidé, il faut aller en avant. Surtout qu'il n'y aura plus d'école, certaines activités vont peut-être tomber à l'eau. Ce serait une manière pour continuer à garder des liens. Avant, il y avait le camp de ski qui réunissait toutes les générations de la commune ensembles. Une fois par année, tout le monde mettait la main à la pâte, c'était quelque chose de chouette. Ça permettrait de mettre des gens ensembles. Il faut peut-être même réfléchir à faire une soirée des intérêts pour convoquer des gens et nous, on peut vous aider avec un tout-ménage.

M. Yves Morel : La première idée est très bonne, mais si je comprends bien, ça n'emploie qu'une salle. On fait quoi du reste du bâtiment ?

M. le Syndic : À l'étage, il y a un appartement. Cela concernerait uniquement la salle de classe enfantine actuelle à Berlen, avec la cuisine et 2 petits locaux. Le conseil va tenir compte de ces propositions. On va organiser prochainement une table ronde pour voir ce qu'on va faire. Mais comme vous a dit Mme Maillat Jobin, il faudra voir si les finances communales permettront de mettre gratuitement ces locaux à disposition.

M. Raphaël Laederach : Sur ce point-là, il faut être réaliste, sauf erreur, le loyer de l'appartement du haut, c'est Frs. 2'000.00 et quelque chose par mois. On parle de Frs. 20 ou 22'000.00 par année. Je pense que si la Commune et les citoyens ont un beau projet qui est rassembleur, ça vaut la peine de mettre la salle à disposition des citoyens, vu finalement le faible coût avec ça pour la Commune.

M. le Syndic : On va poursuivre ces études, mais il faudra le faire assez rapidement puisque l'école enfantine de Berlens ferme ses portes à la fin de cette période scolaire.

4. Divers

M. le Syndic : Je donne la parole à M. Silvio Keller pour les litières des chats.

M. Silvio Keller : On a un gros souci avec ces litières pour chat. La plupart emploie encore du sable. Et ils vont les déposer dans les robidogs, ce qui n'est pas du tout fait pour ça. Cela nous fait environ Frs. 70.00 par semaine à charge de la commune pour l'élimination. Des solutions autres existent, notamment les copeaux de bois. On a ça bientôt dans toutes les grandes surfaces. C'est beaucoup plus léger et ça permet d'être mis à la poubelle. On n'a pas de solution autre par les entreprises de recyclage, il faut mettre dans la poubelle et c'est incinéré. On va faire un tout-ménage incitatif pour que les gens changent de méthode et passent avec ces granulés de bois sans agglomérant. On aurait aussi la possibilité à la déchetterie verte, mais c'est que quelque chose qui est compostable, c'est-à-dire, pas de sable ou des litières avec des produits chimiques dedans, comme le sont la plupart pour être anti-odeurs. Je vais encore approfondir un peu, mais on est obligé de faire quelque chose parce que ça fait trop. On ne va pas mettre une caméra de surveillance devant chaque Robidog, ce n'est pas possible.

La parole est donnée à l'assemblée.

Mme Aline Savio-Golliard : Je me demandais, si pour anticiper la réaffectation du bâtiment scolaire de Mézières, vu qu'on a le cas de Berlens maintenant qui est hyper court dans les délais de réflexion, en tout cas à l'externe, à l'interne je ne sais pas, mais c'était à la der. Est-ce que ça ne vaudrait pas la peine de créer un groupe de travail sur ce bâtiment scolaire ?

M. le Syndic : C'est une très bonne proposition, le Conseil communal en a discuté il y a deux semaines avec notre nouvelle responsable des bâtiments et c'est ce qui va se faire prochainement. Pour Berlens, on a appris très tard aussi que ça allait se libérer.

M. Paul Majcherczyk : On vous note déjà pour la commission.

Mme Aline Savio-Golliard : Volontiers.

M. Pittet Jean-Marie : Concernant les objets encombrants, est-ce que c'est possible de faire ouvrir un ou deux samedi par année ? Parce que c'est ouvert dans les jours ouvrables, les vacances du bâtiment, c'est fermé. Là, il faut prendre congé pour aller amener quelque chose.

M. Silvio Keller : La discussion a été faite déjà bien avant cette proposition. La place va être toute transformée, une halle va être construite où on pourra faire différents apports. Mais pour le moment, ils n'ouvrent pas le samedi, car ils attendent de voir la fréquence de passage des citoyens. Si vraiment il y a beaucoup, c'est toujours en discussion, on va ouvrir déjà un soir, voire deux soirs par semaine. Et s'il y a vraiment de fortes demandes, on partirait sur un samedi matin. L'idée aussi, c'est de réunir les communes alentours. C'est pas évident, c'est chacun dans son carré de sable. Romont, c'est un peu entre-deux. C'est dommage, car c'est sur Romont. Mais ils estiment que leur déchetterie tourne sans ça. Je suis toujours dans ces discussions, je presse toujours M. Berset, qui s'occupe de ça, pour pouvoir ouvrir un peu plus. Suite à ces remarques, je me ferai encore plus pressant. Mais je comprends que ce n'est pas facile.

Mme Marie-Claude Maillat Jobin : Je voulais vous dire merci pour ceux qui ont voté pour moi, puisque c'est la première fois que je suis de ce côté-ci de la table. Je peux vous assurer que j'ai été super bien accueillie par les conseillers communaux et par la secrétaire qui est très efficace. Pour le moment, c'est un plaisir de siéger avec eux le lundi soir. L'autre chose que je voulais vous dire, c'est qu'on a, vous avez certainement entendu parler dans notre commune, différentes petites choses à régler, j'aimerais bien que si vous avez des soucis ou des questions par rapport à, *est-il nécessaire de mettre à l'enquête,*

est-ce que c'est une procédure simplifiée ou ordinaire, on est à disposition pour vous répondre. C'est toujours plus agréable de donner des conseils et de faire les choses dans l'ordre prescrit, plutôt que d'aller après coup faire la police. Ce n'est intéressant pour personne. Et de toute façon, la procédure doit se faire, donc autant commencer juste. Mais on est à disposition pour que tout se passe le mieux possible.

M. le Syndic : Encore une information, on a fait part de notre mécontentement concernant l'ordre qu'il y a autour de chez M. Hummel et M. Rouge, les lettres sont arrivées aujourd'hui. J'ai déjà eu avant cette séance une réaction très forte du voisin. La Commune a donné un délai, donc on est sur le problème pour faire régner un peu plus d'ordre au milieu de notre village.

Je tiens à remercier tout mon Conseil communal et surtout pour le bon départ que nous avons pris pour cette nouvelle période, pour l'ambiance qui y règne et surtout pour leur travail. Je remercie également la secrétaire et nos caissières et tout le personnel de la Commune. Et je vous remercie toutes et tous pour votre participation et merci aux personnes qui se sont engagées dans les différentes commissions. Je vous souhaite bon été à toutes et à tous.

L'assemblée est levée à 20h00.

Au nom du Conseil communal

La Secrétaire
Corinne Pichonnat

Le Syndic
Jean-Claude Raemy